

Demande d'inscription

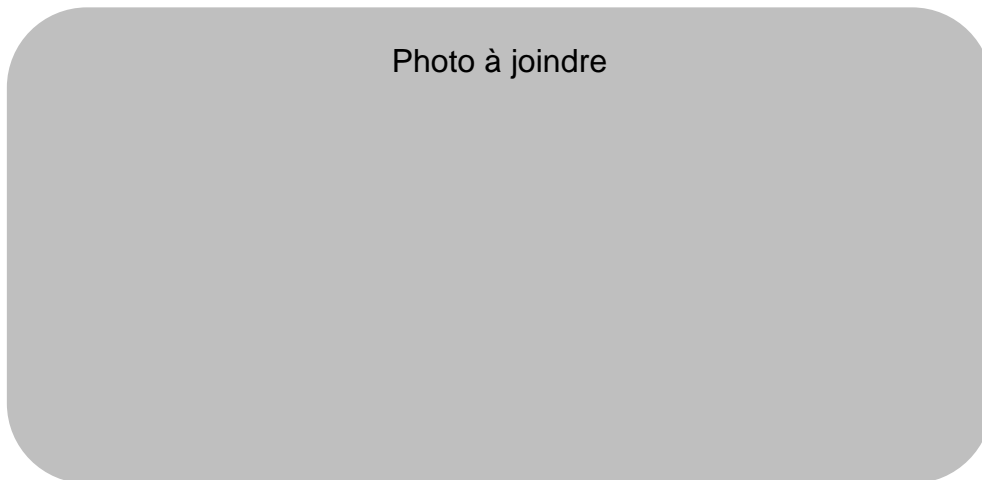
Pilote :

Nom :		Prénom :	
Adresse :		Pays :	
NPA :	Ville :		
Tél mobile :		E-mail :	
Historique, palmarès du pilote :			

Véhicule :

Marque :		Type :	
Cylindrée :	Année :	Puissance :	
Type de carrosserie :			
<input type="radio"/> Moto (jusqu'à 1977) <input type="radio"/> Side-car <input type="radio"/> Voiture de tourisme (jusqu'à 1977) <input type="radio"/> Voiture de compétition (barquette, monoplace ; jusqu'à 1977) <input type="radio"/> Autre (jusqu'à 1977)			
Historique, palmarès du véhicule :			

Photo du véhicule (**obligatoire**) :



L'inscription **par moto** s'élève à : CHF 80.-

L'inscription **par side-car** s'élève à : CHF 100.-

L'inscription **par voiture** s'élève à : CHF 100.-

Dans le montant d'inscription est compris la participation au Rétro Circuit Porrentruy-Courtedoux, les numéros de départ et le prix souvenir.

Points importants :

- ce dossier est **une demande d'inscription** de la part du participant
- l'organisateur se réserve le droit **de l'accepter ou non**, sans justification
- il faut remplir **un dossier par voiture**
- le paiement se fera **après** confirmation de votre inscription

Pour que votre inscription soit prise en compte, il faut que :

- Toutes les rubriques soient remplies.
- Une photo soit jointe au dossier d'inscription.
- Vous retourniez les conditions générales dûment complétées et signées.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus !

Clôture des inscriptions → 31 mai 2021

Merci de retourner votre dossier d'inscription à l'adresse suivante :

Stebler Maurice
Lorette 35
2900 Porrentruy
079 471 76 17

Ou par e-mail à : info@retro-circuit.ch



Conditions générales

Par son engagement, le participant accepte de respecter les conditions générales et de se conformer aux observations des commissaires et de la direction de la manifestation.

Le Rétro Circuit Porrentruy-Courtedoux est une démonstration pour votre plaisir et celui du public. Le but est de commémorer l'histoire du Circuit Porrentruy-Courtedoux. Il ne s'agit pas d'une course, mais d'une présentation de véhicules (voitures, motos et side-car) historiques. Les manches ne sont pas chronométrées. Le tracé du parcours permet de faire rouler les véhicules dans des conditions attractives pour tous. **La démonstration se fait sous les conditions du règlement du circuit.**

Le participant est détenteur du permis de conduire pour la catégorie du véhicule inscrit et piloté pendant la durée de la manifestation. Les véhicules reconnus conformes lors du contrôle technique sont les seuls autorisés à rouler.

Un échange du pilote après les vérifications administratives n'est pas autorisé. Le pilote roule exclusivement avec le véhicule qu'il a inscrit et présenté au contrôle technique.

Lors du contrôle technique, si le véhicule n'est pas accepté, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé !

Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur, le Rétro Circuit Porrentruy-Courtedoux, décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, aides et tiers, pour les dommages causés aux personnes et aux choses.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être reconnu responsable en cas de dégâts, de disparition de bien ou de véhicule de participant, etc. De par sa participation, le pilote renonce aux demandes de prétentions pénales ou civiles vis-à-vis de l'organisateur, de son personnel, de ses aides ou de ses bénévoles. L'organisateur ne peut garantir aux pilotes de rouler. Il se réserve le droit d'annuler tout ou une partie des manches pour des raisons météorologiques, de sécurité ou indépendamment de sa volonté. Aucun dédommagement ne sera versé par l'organisateur.

Avant de rouler, il est obligatoire :

- d'avoir pris connaissance et d'avoir **signé** les conditions générales
- de signer les conditions de conduite avant le départ
- de porter un casque
- de porter une combinaison (pour les motos et side-car)
- de se présenter aux contrôles administratif et technique
- d'avoir le numéro de départ collé aux endroits prévus
- d'assister aux briefings

Il n'y a pas d'obligation :

- de présenter une licence de compétition
- de présenter les papiers d'homologation

En cas de non-respect des conditions générales, le participant pourrait se voir exclure de la manifestation. En cas de litiges, seules les conditions générales en français font foi. Le for juridique est à Coeuve.

Lues et acceptées,

Lieu : Date :

Nom : Prénom :

Signature :